

DELIBERATION N° 92/06-07 - CONTRATS BLEUS 1991-1992/VERSEMENT DES SUBVENTIONS COMMUNALES
3ème TRIMESTRE SCOLAIRE

Monsieur SQUILLACE, rapporteur, rappelle à l'Assemblée sa délibération du 21 Octobre 1991 par laquelle :

1/ les activités proposées par les associations locales A.S.C.E.P.L. (Association Sportive et Culturelle de l'Ecole primaire P. Loti), ECOLOISIRS de l'Ecole primaire J. Prévert et l'ASSOCIATION FAMILIALE DE LUDRES ont été reconduites,

2/ le versement de subventions pour un montant de 21 356 F a été accepté pour les 1er et 2ème trimestres scolaires 1991-1992.

Après examen des bilans produits par ces associations pour le fonctionnement des 1er et 2ème trimestres scolaires,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- d'accepter le versement des subventions suivantes au titre du 3ème trimestre scolaire 1991-1992

- ECOLOISIRS	- Modélisme	2 220, 00 F
- Yoga	317, 25 F	
- A.S.C.E.P.L.	- Philatélie	475, 34 F
- ASSOCIATION FAMILIALE	- Piscine	5 075, 00 F

TOTAL	8 087, 59 F	

Les crédits existent au budget primitif communal exercice 1992 - chapitre 944 - sous-chapitre 90 - article 657 - subvention N° 43.